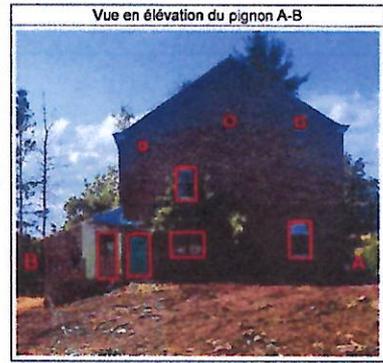


Remarques

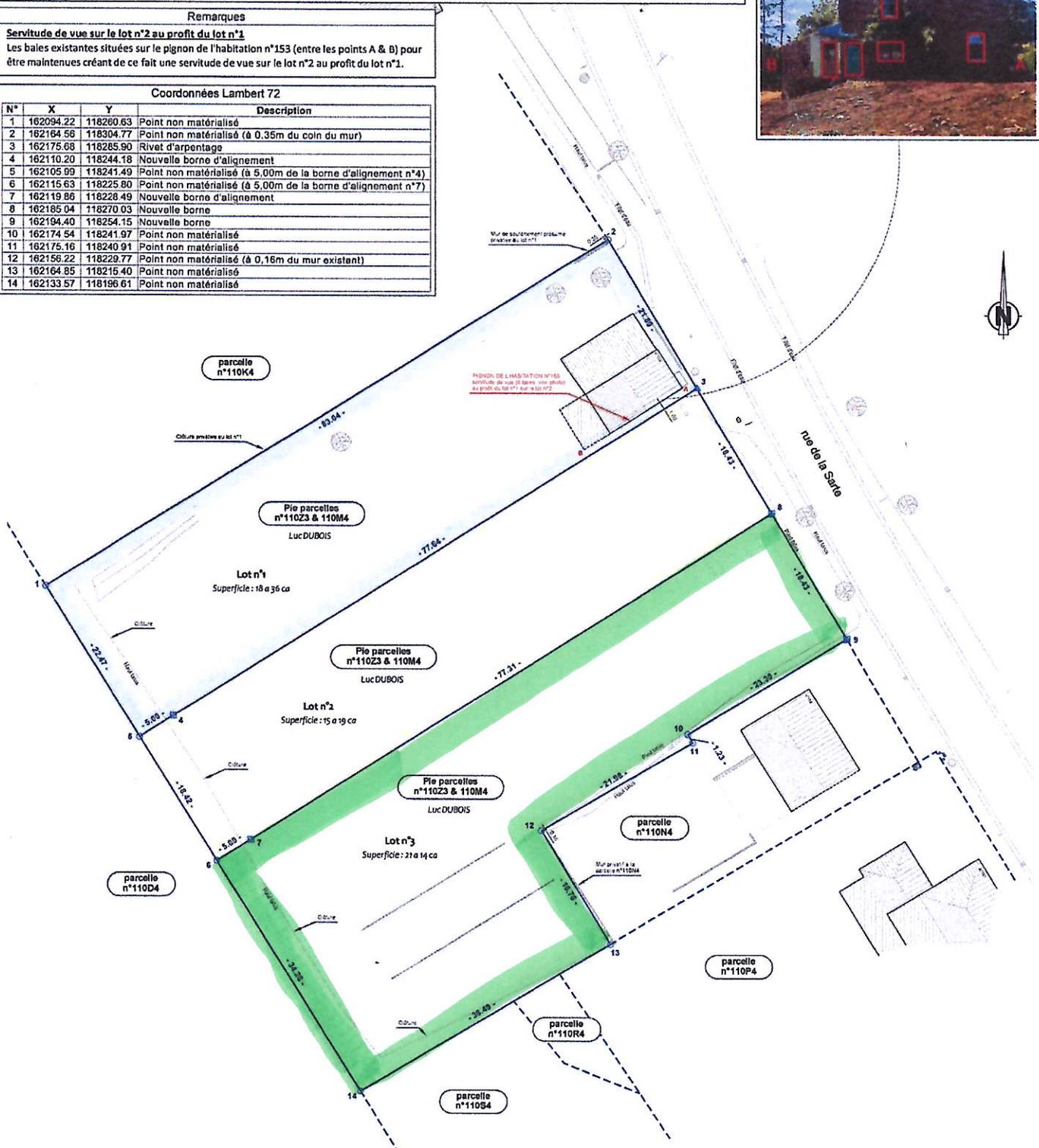
Limite 1-2 : suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Bernard GONZE le 25/11/1995 référencé *52012-841*
 Limite 2-3-8-9 : suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Bernard GONZE le 25/11/1995 référencé *52012-841* du côté du point n°2 et suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Michel DEWINTER le 17/04/2009 référencé *52012-10045* du côté du point n°9
 Limite 9-10-11-12-13 : suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Michel DEWINTER le 17/04/2009 référencé *52012-10045*
 Limite 13-14 : suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Christopher VISENTIN le 28/05/21 référencé *52012-10056*
 Limite 1-5-6-14 : suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Bernard GONZE le 25/11/1995 référencé *52012-841* du côté du point n°1 et suivant le plan de mesurage dressé par le géomètre-expert Michel DEWINTER le 17/04/2009 référencé *52012-10045* du côté du point n°14

Remarques
Servitude de vue sur le lot n°2 au profit du lot n°1
 Les baies existantes situées sur le pignon de l'habitation n°153 (entre les points A & B) pour être maintenues créant de ce fait une servitude de vue sur le lot n°2 au profit du lot n°1.



Coordonnées Lambert 72

N°	X	Y	Description
1	162094.22	118260.63	Point non matérialisé
2	162164.56	118304.77	Point non matérialisé (à 0,35m du coin du mur)
3	162175.68	118285.90	Rivet d'arpentage
4	162110.20	118244.18	Nouvelle borne d'alignement
5	162105.99	118241.49	Point non matérialisé (à 5,00m de la borne d'alignement n°4)
6	162115.63	118225.80	Point non matérialisé (à 5,00m de la borne d'alignement n°7)
7	162119.86	118228.49	Nouvelle borne d'alignement
8	162185.04	118270.03	Nouvelle borne
9	162194.40	118254.15	Nouvelle borne
10	162174.54	118241.97	Point non matérialisé
11	162175.16	118240.91	Point non matérialisé
12	162156.22	118229.77	Point non matérialisé (à 0,16m du mur existant)
13	162164.85	118215.40	Point non matérialisé
14	162133.57	118196.61	Point non matérialisé



Plan de division des parcelles n°110Z3 & 110M4.
 (version du plan : V1.11)

Le 9 février 2023,

Arnaud HUYGENS
 Géomètre-Expert (GEO111201)

Légende

14	Matricule du point
○	Limite non matérialisée
⊗	Borne existante
⊗	Borne nouvelle
▣	Avaloir
⊠	Bouche à clé
⊞	Chambre de visite
⊙	Poteau d'éclairage public
⊙	Poteau électrique
▲	Repère topographique
■	Taque hydrant
---	Non mesuré